

On t'a sûrement dit un jour : « Délègue ce que tu ne sais pas faire. »

C'est une erreur !

Quand tu délègues ce que tu ne comprends pas, tu perds le contrôle.

Tu ne peux pas évaluer.
Tu ne peux pas corriger.
Tu subis.

À l'inverse, quand tu délègues un domaine que tu maîtrises,

Tu restes aux commandes.
Tu poses les bons critères.
Tu sais ce que tu attends.
Tu valides ce qui compte.
Et tu gagnes un temps précieux, sans sacrifier l'exigence.

C'est exactement comme ça que j'utilise l'IA aujourd'hui.

Pas pour lui confier les clés.
Mais pour accélérer ce que je sais faire, seule.

C'est contre-intuitif :
On croit qu'on délègue pour fuir.
Mais on délègue pour respirer.

Et toi ?

Tu délègues ce que tu connais... ou ce que tu préfères éviter ?

✉: 06 75 56 35 15

✉: valerie.guillemot@orientaction.com

✉: www.muformation.com